



**Institut
Saint-Julien-Parnasse**



2017 – 2018 : Section Animation

***22-24 Av. de l'Eglise Saint-Julien
1160 Auderghem***

02/672.68.01

**www.sjpa.be
secretariateleves@sjpa.be
secretariatdirection@sjpa.be**

Inscriptions

A) Pendant l'année scolaire : sur rendez-vous (à prendre par téléphone : 02.672.68.01)
Pendant les vacances : sur rendez-vous durant la première semaine du mois de juillet et la dernière semaine du mois d'août en fonction des places disponibles.

B) Documents à fournir à l'inscription :

- Carte d'identité de l'élève (attention à la date de validité pour les élèves étrangers).
- Dernier bulletin.
- Une photo format identité.
- Elèves de nationalité étrangère hors U.E. : carte d'identité - composition de famille - permis de séjour.

La présence des parents ou du tuteur légal est exigée lors de l'inscription.

Horaire des cours

Matin : de 08h20 à 09h10
de 09h10 à 10h00
de 10h00 à 10h50
Récréation
de 11h10 à 12h00
de 12h00 à 12h50

Après-midi : de 13h55 à 14h45
de 14h45 à 15h35
de 15h35 à 16h25

Frais scolaires

L'enseignement secondaire est gratuit, à l'exception des livres et des fournitures classiques. En début d'année, nous vous transmettons une note de frais. Ceux-ci concernent les frais de bulletin, du papier pour les bilans et les contrôles, des photocopies, ainsi qu'une participation aux frais de pharmacie et aux activités culturelles, pédagogiques, religieuses et sportives. Un premier décompte des frais du 1^{er} trimestre est transmis en février et un second est transmis en mai.

Les syllabus constitués par les professeurs pour remplacer un manuel, font l'objet d'un paiement à part, à régler directement au professeur.

Toute correspondance et toutes les informations concernant les frais sont à adresser à Madame MECHKIH, économiste, bureau 213C.

Livres scolaires

Une vente de livres neufs est organisée au cours de la première semaine de septembre.

Etude

Etude surveillée (pour tous les élèves) : de 15h45 à 17h00

Une circulaire de début d'année en précisera les modalités de participation.

Services aux élèves

Centre de santé : Saint-Hubert

Avenue A. Solvay, 2b - 1170 Bruxelles

☎ 02 672 18 66 - FAX : 02 660 27 03

Centre P.M.S. : Centres Psycho-Médico-Sociaux Libres
Clos Chapelle aux Champs, 30 - B1/3025
BRUXELLES

☎ 02 764 30 89

Psychologue : ☎ 02 764 30 64 - 02 764 30 66

Assistante sociale : ☎ 02 764 30 67

Infirmière : ☎ 02 764 30 67

Le centre PMS

Avec la famille et l'école cherche
à favoriser l'épanouissement global
du jeune

Un lieu d'accueil, d'écoute et de dialogue où tu peux venir aborder avec ou sans ta
famille les questions qui te/vous préoccupent en matière de :

Service gratuit,
confidentiel
et indépendant
de l'école



- ☺ Scolarité,
- ☺ Education,
- ☺ Vie familiale et sociale,
- ☺ Santé,
- ☺ Orientation scolaire
- ☺ ...

De Buysser Caroline

Psychologue

A l'école le **lundi**

Contact: 02/764.30.64

debuysser@pmswl.be

Mostaert Sophie

Psychologue

A l'école le **mercredi matin**

Contact: 02/764.30.66

mostaert@pmswl.be

Vander Elst Kitty

Assistante sociale

A l'école le **vendredi**

Contact: 02/764.30.67

vanderelst@pmswl.be

www.pmswl.be

Equipeement sportif

Vente par le fabricant en début d'année scolaire suivant l'horaire affiché.

Pour tous les élèves : Tee-shirt avec logo, short bleu pour les garçons et collant bleu pour les filles.

Repas de midi

Trois possibilités de repas sont proposées :

- le repas complet chaud : l'inscription se prend pour un mois;
- les sandwichs commandés avant le début des cours à l'Accueil;
- le pique-nique apporté par l'élève et consommé au réfectoire.

Centre Multimédia

Le centre multimédia est accessible aux classes ou sur demande.

Activités périscolaires organisées en partenariat avec le CFS (Centre de formation Sportive).

Responsable général : Monsieur MAILLAERT.

Ces activités sont organisées pendant le temps de midi (de 13h00 à 13h50).

Elles ont pour but de proposer des occupations intéressantes et d'équilibrer ainsi les activités scolaires de la journée.

Leur organisation (jour, heure, lieu) sera précisée dans une circulaire remise aux élèves à la fin du mois de septembre.

Nous proposons des activités sportives telles que :

- Badminton
- Mini-foot
- Volley
- Danse
- Gymnastique
- Basket
- ...

Animations culturelles

Nous encourageons l'organisation de toutes les activités qui permettent aux élèves de s'ouvrir à la culture et à la connaissance du monde qui les entoure. Ils ont donc fréquemment la possibilité d'assister ou de participer à des conférences, des expositions, des séances de cinéma ou de théâtre, des journées linguistiques...

Régulièrement, une pièce de théâtre est présentée par les élèves de 5ème et 6ème années.

Une soirée "Portes Ouvertes" est organisée en fin de 2e trimestre ou au début du 3e trimestre.

Site Internet

Tous les renseignements concernant l'Institut sont accessibles sur notre site Internet :

www.sjpa.be

Jumelage avec les écoles de Malem-Hodar, Sénégal

Depuis 2006, l'Institut entretient des rapports privilégiés avec des écoles rurales du centre du Sénégal. Divers projets de rencontres et de partenariat ont été couronnés de succès. Un échange et un voyage interculturels sont organisés tous les deux ans.

Les institutions d'enseignement se sont engagées à favoriser et à promouvoir, par exemple, des échanges de correspondance scolaire; de fiches pédagogiques dans diverses disciplines; de productions d'élèves dans diverses disciplines; à accueillir périodiquement des enseignants de l'école partenaire; à organiser des activités et actions concrètes permettant de faire connaître l'école partenaire au nouveau personnel enseignant et aux nouveaux élèves.

Plus d'infos : www.sjpa.be dans la rubrique « Malem-Auder »

Enseignement technique de qualification

Section Animation

La section Animation t'intéresse, alors voici différentes informations qui pourront t'aider

1. Quelles sont les qualités incontournables pour exercer ce métier ? :

L'animateur est une personne qui est responsable.

L'animateur doit posséder les qualités suivantes :

- il est créatif;
- il a le respect de lui-même et des autres ;
- il se connaît ou il apprend à se connaître ;
- il accepte les remarques positives et négatives afin de progresser ;
- il accepte d'entrer en communication avec autrui ;
- il est capable de s'adapter en fonction des institutions de stage où il se rend ;
- il doit pouvoir vivre en groupe.

2. Ton rôle en tant qu'animateur :

Les animateurs ont comme objectifs, lors des animations, de veiller et de favoriser :

- a. Le développement physique du participant, selon ses capacités, par la pratique du sport, des jeux ou des activités de plein air.
- b. La créativité du participant, son accès et son initiation à la culture dans ses différentes dimensions, par des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication.
- c. L'intégration sociale du participant dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle.
- d. L'apprentissage à la citoyenneté et favoriser la participation.

3. Devoir d'information :

- a. Il est de notre devoir d'informer les jeunes qui ne possèdent pas un certificat de bonne vie et mœurs vierge (pour des faits de mœurs ou de violence), qu'ils ne pourront exercer pendant un certain temps dans les milieux professionnels. En effet, ceux-ci réclament le certificat. Pour des études futures, les étudiants dont le certificat n'est pas vierge, ne pourront s'inscrire dans des institutions de types pédagogiques (instituteur, éducateur, assistant social, enseignant, régent, ...)
- b. Certains milieux de stage exigent ce certificat de bonne vie et mœurs.
- c. Des formations extérieures obligatoires font partie intégrante de la formation. Pour ce faire, le jeune doit prévoir un budget de +/- 250,00 € (également inclus dans ce budget, les frais divers de matériel didactique).
- d. Les stages scolaires et de vacances sont obligatoires. Sur les 2 années, il y aura au minimum 160 heures de stages (observations, animations actives et encadrées). Les périodes de stage seront déterminées par l'école.

- e. Le mercredi après-midi est utilisé régulièrement pour des activités d'insertion professionnelle. De même, le jeune peut être amené exceptionnellement à animer le week-end. La participation aux différentes activités des AIP est obligatoire dans la formation.
- f. Les cours et le journal de classe sont des documents officiels. La tenue en ordre de ceux-ci est une marque de respect pour ses compagnons de classe et les professeurs. Tenir ses documents en ordre est un devoir de l'étudiant.
- g. La tenue vestimentaire est adaptée aux activités : la tenue de sport de l'école pour les cours d'éducation physique, d'expression et de techniques d'animation des loisirs (encadrement des activités d'AIP) et une tenue de ville pour les cours théoriques.

4. Explication de la grille de l'option groupée animateur :

Les cours de l'option groupée fonctionnent en interdisciplinarité.

4 périodes de Psychologie appliquée :

Le cours de Psychologie appliquée aborde les savoirs suivants, indispensables à l'exercice des compétences décrites au sein du profil de formation de l'animateur :

- L'observation comme base de toute démarche liée à la psychologie et comme support d'un travail d'animation.
- Différents aspects (moteur, affectif, intellectuel, social...) du développement de la personne, de l'enfance à la fin de vie.
- Les problématiques liées aux personnes en difficultés (ex. : maltraitance, troubles de l'apprentissage, troubles de comportement, handicaps, déficiences...).
- Les notions de besoins, frustrations, motivation...
- La dynamique et la gestion de groupes (la relation).
- La communication.
- Déontologie et législation.

4 périodes d'Activités d'Insertion Professionnelle :

Ce cours est :

1. Le lieu de rencontre où des personnes ressources viennent expliquer le métier qu'elles exercent.
2. Le lieu où le jeune va observer et comprendre la future profession qu'il pratiquera.
3. Le lieu où l'animateur va apprendre à faire vivre des animations avec l'encadrement de personnes responsables.
4. C'est le pivot de la formation qui permet :
 - a) d'enrichir la réflexion des élèves sur le projet professionnel et personnel de celui-ci;
 - b) d'établir un lien indispensable entre les éléments pratiques et théoriques reçus à l'école et dans les lieux de stages et d'AIP;
 - c) de donner à l'élève la possibilité de devenir acteur de sa formation. Il doit s'investir et non consommer.

8 périodes de Techniques d'Animation.

2 heures de Techniques d'Animation « Expression plastique ».

Les techniques d'art plastique et la découverte de différentes techniques d'expression comme la maîtrise du corps, la voix, la gestuelle, le théâtre, les marionnettes...

2 heures de Techniques d'Animation « Expression orale ».

Jeux d'expression, d'opposition, de coopération, d'intérieurs, de sociétés, de ville...

4 heures de Techniques d'Animation « Expression corporelle ».

Apprentissage sur les nouveaux sports et les jeux nouveaux. La gestion d'une séance sportive et de groupe dans les sports traditionnels.

Grille du 3ème degré de Qualification : Animateur

<u>Formation commune</u>	
Religion	2
Français	4
Formation historique et géographique (Sc. Humaines)	2
Formation sociale et économique (Sc. Humaines)	2
Sciences et technologie	2
Education physique	2
Mathématique	2
Néerlandais	2
<u>Option groupée</u>	
Psychologie appliquée et relations humaines	4
Techniques d'animation	8
Activités d'insertion professionnelle	4
TOTAL	34